

**CONCEPTION ET USAGE
DES OUTILS DE LA COMPLIANCE:**

**Peut-on songer à appliquer
la théorie des climats ?**



Marie-Anne Frison-Roche

Journal of Regulation
& Compliance

Le document de travail disponible sur le site mafr.fr

The screenshot shows the mafr.fr website interface. The top navigation bar includes the mafr logo, the name Marie-Anne Frison-Roche, a search bar, and social media icons. A sidebar on the left lists various content categories such as NEWS, MAFR TV, PRÉSENTATION, CV SYNTHÉTIQUE, CV COMPLET, CVS THÉMATIQUES, CV ANTÉCHRONOLOGIQUE, PUBLICATIONS (highlighted), RESPONSABILITÉS ÉDITORIALES, ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SCIENTIFIQUES, CONFÉRENCES, BLOG, ENSEIGNEMENTS, INTERVIEWS, AUDITIONS PUBLIQUES, MATIÈRES À RÉFLEXIONS, ABCDAIRE, DROIT ILLUSTRÉ, BASE DOCUMENTAIRE, and DICTIONNAIRE BILINGUE DU DROIT DE LA. The main content area displays a publication dated 8 JANVIER 2019 with the title 'LES OUTILS DE LA COMPLIANCE ET LA THÉORIE DES CLIMATS' by Marie-Anne Frison-Roche. Below the title, there is a note in English: 'To read this Working Paper in English, click on the British flag'. A featured image shows a person at a conference. The text below the image states: 'Ce document de travail sert de base à une conférence faite à Nice le 4 février 2020. Se reporter à la présentation de la conférence, notamment aux slides qui sont le support de sa présentation.' It also mentions that the document is the basis for an article in the book 'Les outils de la Compliance'. A 'Résumé du document de travail' section follows, discussing the link between law and geography, citing Braudel and Montesquieu, and mentioning the 'Théorie des climats'.

- ✓ Peu de lien entre Droit et Géographie
- ✓ Transitivité par l'État (frontières) et liens « géographie, histoire, société »
- ✓ Braudel : *Civilisation matérielle*
- ✓ *La dynamique du capitalisme* – 1985 ; insiste sur la disparition de la géographie par l'industrie bancaire

- ✓ Pascal : « vérité au-delà des Pyrénées, erreur en-deçà » Il n'y a de « justice » au regard de ceux à qui la règle s'applique. Les peuples sont différents, il y a une « justice » mais elle est en reflet par la clôture.
- ✓ Montesquieu : la *Théorie des climats*. Le législateur doit regarder les êtres humains qui sont aussi façonnés par la géographie
- ✓ Pas de hiérarchie contrairement aux conceptions antérieures et postérieures

- ✓ Est-ce « dépassé » ?
- ✓ Les êtres humains ont-ils changé ?
- ✓ L'immatériel a-t-il recouvert le monde ?
- ✓ Alors qu'**Environnement** et **Compliance** sont en train de faire alliance ?
 - ✓ « Finance verte »
 - ✓ Priorité du « climat »
 - ✓ Premiers textes de la Commission Européenne
 - ✓ Premières Affirmations de la Présidente de la BCE
 - ✓ Résolution de la Banque Européenne d'Investissement (novembre 2019)

- ✓ Les mécanismes de Compliance ont une emprise énorme :
 - ✓ Tous les secteurs
 - ✓ Tous les pays
 - ✓ Tous les comportements
 - ✓ Tous les sujets de droit

- ✓ L'un des enjeux
 - ✓ Trouver des distinctions et des regroupements pour ne pas se perdre
 - ✓ Anticiper l'évolution de cette nouvelle Branche du Droit

- ✓ Ici, **éprouver** les outils de la Compliance par la théorie des clients

2 Leçons « négatives » :

- Ne pas donner **trop peu** d'importance à la dimension géographique des Outils de la Compliance
- Ne pas donner **trop** d'importance à la dimension géographique des Outils de la Compliance

Proposition d'un tryptique des Outils de Compliance selon les climats

- 1. Outils **techniques** bienvenus partout
- 2. Des buts monumentaux **objectifs** qui enjambent rivières et montagnes
- 3. Le souci **politique** de l'autre qui fait fi des distances

Résultat :

Transformation du Droit de la Compliance par l'accueil de la Géographie

- Les outils de Compliance environnementale, pointe avancée du Droit général de la Compliance
- Le Droit de la Compliance, défini comme « chemin »

I. LES DEUX ÉCUEILS À ÉVITER DANS LES RAPPORTS ENTRE DROIT DE LA COMPLIANCE ET GÉOGRAPHIE

I. LES DEUX ÉCUEILS À ÉVITER DANS LES RAPPORTS ENTRE DROIT DE LA COMPLIANCE ET LA GÉOGRAPHIE

A. LE RISQUE DE DONNER TROP PEU D'IMPORTANCE À LA DIMENSION GÉOGRAPHIQUE DANS LA CONCEPTION ET L'USAGE DES OUTILS DE LA COMPLIANCE

1. Une pensée procédurale vide de substance applicable à toute « conformité »

- Tendence à la « conformité », peu importe à quoi
- Tendence au « process »
- Description de la Compliance comme simple déplacement de l'Ex Post vers l'Ex Ante
- Définition « non substantielle » de la Compliance
- Pas de valeur, pas d'ancrage, pas de lieu

I. LES DEUX ÉCUEILS À ÉVITER DANS LES RAPPORTS ENTRE DROIT DE LA COMPLIANCE ET LA GÉOGRAPHIE

A. LE RISQUE DE DONNER TROP PEU D'IMPORTANCE À LA DIMENSION GÉOGRAPHIQUE DANS LA CONCEPTION ET L'USAGE DES OUTILS DE LA COMPLIANCE

1. Une pensée procédurale vide de substance applicable à toute « conformité »

2. L'application de ladite "intelligence artificielle", dans laquelle les machines se parlent et élaborent les normes

Conception occidentale de "régulation drivée par les data » : **nouvelles lignes directrices communes à la *Financial Conduct Authority (FCA) et la Bank of England (BoE)*, décembre 2019**

Conception chinoise de « régulation conçue comme mode d'obéissance » : **projet en décembre 2019 de nouvelle loi chinoise de Régulation des opérateurs numériques**

Même résultat : des êtres humains « mécanisés » par la Compliance (critique d'Alain Supiot)

3. Le lien avec l'organisation managériale et sociétaire de l'entreprise elle-même

I. LES DEUX ÉCUEILS À ÉVITER DANS LES RAPPORTS ENTRE DROIT DE LA COMPLIANCE ET LA GÉOGRAPHIE

A. LE RISQUE DE DONNER TROP PEU D'IMPORTANCE À LA DIMENSION GÉOGRAPHIQUE DANS LA CONCEPTION ET L'USAGE DES OUTILS DE LA COMPLIANCE

1. Une pensée procédurale vide de substance applicable à toute "conformité »
2. L'application de ladite "intelligence artificielle", dans laquelle les machines se parlent et élaborent les normes

3. Le lien avec l'organisation managériale et sociétaire de l'entreprise elle-même

Entreprise choisit la norme

Egale partout (« entreprise globale »)

- *Tone from the top*
- Mais le « top » est situé

I. LES DEUX ÉCUEILS À ÉVITER DANS LES RAPPORTS ENTRE DROIT DE LA COMPLIANCE ET LA GÉOGRAPHIE

A. LE RISQUE DE DONNER TROP PEU D'IMPORTANCE À LA DIMENSION GÉOGRAPHIQUE DANS LA CONCEPTION ET L'USAGE DES OUTILS DE LA COMPLIANCE

B. LE RISQUE DE DONNER TROP D'IMPORTANCE À LA DIMENSION GÉOGRAPHIQUE DANS LA CONCEPTION ET L'USAGE DES OUTILS DE LA COMPLIANCE

1. Dresser des frontières entre les systèmes de compliance

C'est la nature du Droit, gardien des frontières

- Louis d'Avout, *L'entreprise et les conflits internationaux de lois*, 2019

2. La guerre observées des compliances locales exportées

- La crise Europe – Etats-Unis
- La déformation de la métonymie
- L'embargo n'est pas toute la compliance
- L'exécution n'est pas toute la compliance

II. ORGANISER UN TRYPTIQUE : LES INFORMATIONS GEOGRAPHIQUES TECHNIQUES, LA PART DES OBJETS PAR NATURE GLOBAUX » DU FAIT DE LA GEOGRAPHIE ET LA PART DES SOUCIS GLOBAUX PAR PRETENTION POLITIQUE

A. CE QUI RELÈVE DE L'INFORMATION TECHNIQUE

1. Les données géographiques et techniques
2. Les risques techniquement mesurables
3. La mesure mécanique par des outils
4. L'usage bienvenu des technologies pour rattraper le temps

II. ORGANISER UN TRYPTIQUE : LES INFORMATIONS GEOGRAPHIQUES TECHNIQUES, LA PART DES OBJETS PAR NATURE GLOBAUX » DU FAIT DE LA GEOGRAPHIE ET LA PART DES SOUCIS GLOBAUX PAR PRETENTION POLITIQUE

A. CE QUI RELÈVE DE L'INFORMATION TECHNIQUE

B. REPÉRER DES OBJETS PAR NATURE MONUMENTAUX : LE DROIT SYSTÉMIQUE DE LA COMPLIANCE

1. Les risques localement situés à effets excédant les frontières
2. Le droit de la compliance financière
3. Le droit de la compliance sanitaire
4. Le droit de la compliance environnement

Conséquence méthodologique : concevoir à la fois plus étroitement (santé ; finance, etc.) et plus largement (arrêter les effets globaux pour le reste du monde : « au-delà des Pyrénées »)

II. ORGANISER UN TRYPTIQUE : LES INFORMATIONS GEOGRAPHIQUES TECHNIQUES, LA PART DES OBJETS PAR NATURE GLOBAUX » DU FAIT DE LA GEOGRAPHIE ET LA PART DES SOUCIS GLOBAUX PAR PRETENTION POLITIQUE

A. CE QUI RELÈVE DE L'INFORMATION TECHNIQUE

B. REPÉRER DES OBJETS PAR NATURE MONUMENTAUX : LE DROIT SYSTÉMIQUE DE LA COMPLIANCE

C. ASSUMER DES BUTS POLITIQUEMENT MONUMENTAUX : LE SOUCI DE L'AUTRE

1. Distinguer les mécanismes de Compliance appliqués au blanchiment d'argent et appliqués à la corruption
2. L'avenir de l'intégration du souci de l'autre dans les mécanismes de Compliance

III. LA TRANSFORMATION DE LA CONCEPTION DE LA COMPLIANCE PAR LE RESPECT DE SA DIMENSION GÉOGRAPHIQUE

A. CE QUI SE PASSE D'UN CÔTÉ DES PYRÉNÉES NE SAURAIT LAISSER INDIFFÉRENT DE L'AUTRE CÔTÉ

B. DÉFINIR LA COMPLIANCE NON COMME UNE VIOLENCE MAIS COMME UN « CHEMIN »

1. L'exemple à dépasser des coups d'arrêts d'investissements
2. L'exemple à suivre des "transitions" énergétiques
3. Les dispositifs d'implications des investisseurs dans les opérations financées, en négatif et en positif
4. Le déplacement de la fonction pédagogique vers le centre du Droit de la Compliance : le « **programme de Compliance** »

CONCLUSION

LE DROIT DE LA COMPLIANCE, UN PROGRAMME HUMANISTE POUR LE MONDE